

Commune de Cudrefin, rapport de la commission de l'aménagement du territoire

Conseil communal du 26.01.2023

Préavis numéro : 65-2023

Crédit d'investissement – Participation communale au projet RC 503-B-P Cudrefin – La Sauge – Réfection de la RC, construction d'une piste cyclable bidirectionnelle, arrêts de bus et d'un système de gestion de la grande faune et pose d'une conduite d'approvisionnement en eau potable du secteur La Sauge.

La commission de l'aménagement du territoire s'est réunie le 22.12.2022 à l'Hôtel de ville de Cudrefin Roland Pfister, Fabrice Schneider et Nicolas Quirici ont pris connaissance, du préavis n° 65-2023, présenté par MM. Richard Emmenegger, syndic, Jean-François Millet, Municipal et Charles Tartaglia responsable du projet au niveau cantonal.

Le préavis présenté comporte 3 points principaux.

- 1 : Réfection de la RC 503 Cudrefin-La Sauge.
- 2 : Construction d'une piste cyclable bidirectionnelle Cudrefin-La Sauge.
- 3 : Pose d'une conduite d'approvisionnement en eau potable du secteur La Sauge.

Route Cantonale :

Concernant la réfection de la route cantonale, la commune doit prendre en charge les zones en traversée de localité. Le secteur de la Sauge bénéficiera de plusieurs améliorations notamment en ce qui concerne la sécurité.

En effet les arrêts de bus existants ne sont pas conformes et vont être profondément modifiés afin de garantir la sécurité aux utilisateurs et respecter la norme pour les handicapés.

Le projet prévoit des arrêts de bus bloquants avec des aides à la traversée. Un tube restera en attente mais aucun éclairage ni abris ne sera aménagé.

Le reste de la route est en mauvais état et nécessite des travaux de réfection. Les endroits les plus critiques seront réparés et deux couches de nouveau bitume seront posées. Les travaux seront effectués par tronçons avec des feux de signalisation. La couche définitive de bitume sera posée une année après les travaux comme cela se fait habituellement. Le long des 2km un système de détection de la grande faune sera installé afin de diminuer les collisions avec les automobilistes.

Piste cyclable :

Comme pour la route cantonale, les zones en traversée de localité sont à la charge de la commune.

La construction de la piste se fera du côté sud de la route cantonale.

Comme nous l'a expliqué M. Tartaglia la zone au nord est classée « zone d'importance internationale » il est donc impossible d'y implanter un tel projet. La piste mesurera 3.5 m de large et sera séparée de la route par une bande herbeuse et quelques arbustes. Les ruisseaux seront traversés avec des passerelles en bois.

Pose d'une conduite d'eau potable

L'eau potable de La Sauge est actuellement alimentée par une conduite provenant du canton de Berne. Ce dernier souhaitant stopper l'acheminement d'eau, la municipalité aimerait profiter de la construction de la piste cyclable pour poser une conduite provenant de la zone artisanale.

Ainsi les couts de la fouille seront répartis.

M. Millet nous explique que la conduite ne sera pas dimensionnée aux normes incendie. Une place proche du canal pour le stationnement d'un camion de pompage en cas d'incendie sera réalisée plus tard.

En conclusion, après explications, discussions du dossier, la commission de l'aménagement du territoire propose à l'assemblée d'accepter le préavis 65-2023 comme présenté.

La commission remercie MM Emmenegger, Millet et Tartaglia pour toutes les explications et informations transmises.

Cudrefin, le 05.01.2023

Commission de l'aménagement du territoire

Président :

Roland Pfister



Membre :

Fabrice Schneiter



Membre :

Nicolas Quirici

